

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 mars à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 17 mars 2024	Date d'affichage : 25 mars 2024
Membres en exercice : 40	Membres présents : 8
Procurations : 5	Nombre de votes : 13
Pour : 13	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

**MEMBRES PRESENTS :** ALESSANDRINI Anthony - ANTONETTI Jean-Marie - CASANOVA André - FRANCESCHI Jean-Claude - MAURIZI Pancrace - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIRAS Marie-Antoinette - VANUCCI Bernard

**MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES :** LUCIANI Dominique (à CASANOVA André) - PALMIERI Michel (à ALESSANDRINI Anthony) - PISTORESII-RAMAZOTTI Jeanne (à MAURIZI Pancrace) - RICCIARDI-SAEZ Célia (à FRANCESCHI Jean-Claude) - TADDEI Laurence (à PIRAS Marie-Antoinette)

**MEMBRES ABSENTS :** ANGELI Paul - ANGELINI Colomba - BALDOVINI Anthony - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - BUSSETTA Jean-Yves - CALENDINI Isabelle - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GIULY Martin - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - LUIGGI Laure - MARCHETTI Laurent - MARIANI Marthe - MEDORI Séverin - NOIRAUT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - ROSSI Pierre - SANTELLI Jean-Baptiste - VENTURINI Dominique

**OBJET :** Fixation de la durée des amortissements

La présente séance du Conseil communautaire fait suite à celle du 15 octobre 2023 à l'occasion de laquelle il a été constaté qu'il n'y avait pas de quorum. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux dispositions de l'article L. 2121-17, « lorsque le quorum n'est pas atteint, le Conseil communautaire est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum ».

Le président présente au Conseil une proposition de fixation des durés d'amortissement des immobilisations pour la communauté en vue d'assurer une gestion financière saine et durable de l'établissement. Il rappelle que les durées d'amortissement ont un impact sur les dotations aux amortissements et, par conséquent, sur le résultat comptable et les capacités d'autofinancement de la collectivité. Les actifs amortissables de la Communauté de communes et les propositions de durée d'amortissements afférentes sont retranscrites dans le tableau ci-après :

Déchetterie	30
Télesurveillance déchetterie	10
Dépollution décharge	15
Etude déchetterie	30
Véhicules	10
Véhicules électriques	10
Vélos électriques	10
Bacs	10
Bacs tri sélectif	10
Conteneurs	10
Composteurs partagés	10
Composteurs individuels	10
Terrain multisports	15
Equipements sportifs	15
Aires jeux	15
Tennis	15
Piscine Zuani	15
Terrain de baseball	15
Maison de la nature	30
Etude héliports	15
Bornes incendie	15
Points d'eau DFCI	15
Hydrants	15
Mobilier bureau	12

Le conseil, ouï l'exposé du président et après en avoir délibéré,

Approuve le rapport du président.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Pour : 13 Contre : 0 Nuls : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Le Président,  
Jean-Claude Franceschi

*[Handwritten signatures and initials in black and blue ink, including several scribbled-out marks and the name 'POLIGNESI']*

Pour être  
Accordé